

Image not found or type unknown



Loi de valls et loi de sarkozy

Par **marwis**, le **23/06/2013** à **22:57**

bonjour je me demande pour les gens qui ont déposé leur dossiers avant novembre 2102 (sortie de loi de Valls) et que leur dossier n'étaient pas encore traité : est-ce que ces dossiers seront traités en se basant sur la loi de Valls ou bien sur la loi de Sarkozy. Merci de me répondre

Par **amajuris**, le **23/06/2013** à **23:33**

il n'y a pas de loi Valls, c'est simplement une circulaire du ministre de l'intérieur qui ne modifie pas les lois existantes mais précise certains points d'application à l'intention des préfectures.

Par **marwis**, le **23/06/2013** à **23:46**

oui je suis d'accord avec vous mais il y a une différence dans des cas comme pour les familles : lorsqu'on parle de cinq ans de vie commune pour "Sarkozy" c'est pas pareil avec Valls lorsqu'il dit 18 mois de vie commune. Je attends toujours une réponse pour mes questions quand même.